



## Le socle commun : pour un collège à deux vitesses ?

**L**e socle commun instauré par la loi de Fillon de 2005 avait pour objectif la lutte contre l'échec scolaire par l'instauration de dispositifs fixant une série de connaissances et de compétences à maîtriser par tous les élèves à la sortie du collège. L'ensemble des programmes, des évaluations et de l'enseignement devaient s'adapter aux connaissances et compétences fixées par le socle afin de garantir, sinon une égalité de niveau, un minimum commun à tous les élèves.

L'idée que l'État fixe pour l'ensemble des générations futures une liste de connaissances et de compétences communes n'est pas choquante si elle est réalisée dans l'idée de donner une culture commune à tous, de former des citoyens possédant des référents identiques et nécessaires à leur accomplissement personnel et professionnel.

Mais la mise en place du socle commun telle qu'elle s'est faite en France révèle bien autre chose : tandis que les programmes renouvelés se montrent toujours plus ambitieux en terme de contenus et d'objectifs de savoir faire, le livret de compétences réduit à presque rien la somme des connaissances à acquérir en collège tandis que les savoirs faire et l'évaluation du comportement de l'élève prennent toute la place. Aux enseignants de faire la jonction des deux !

Pourquoi ce décalage ?

... suite page 2

## Numéro spécial "Relancer le collège pour tous" Rejoignez le SNES ! Syndiquez-vous !

### Edito

**L**a loi Haby de 1975, unifiant les collèges d'enseignement généraux et d'enseignement secondaire, a permis depuis la fin des années 80 de porter la quasi-totalité d'une classe d'âge jusqu'en troisième. Mais depuis 1995, le collège butte sur un noyau dur d'échec scolaire de l'ordre de 10% à 15% dès l'entrée en sixième. Le hasard des choses veut que 1995 corresponde à la date à partir de laquelle la part de l'investissement de l'état dans l'éducation par rapport à la richesse produite dans le pays a inversé sa progression pour diminuer continuellement depuis... Aujourd'hui le collège semble avoir été le grand oublié des réformes subies dans l'éducation mais il n'a pas été épargné pour autant : la loi Fillon de 2005 instaurant le droit à l'expérimentation ou comment s'affranchir des règles nationales qui garantissent l'équité, les contrats d'objectif à visée managériale, le socle commun des fondamentaux créant un tri sélectif d'un nouveau genre entre ceux destinés à des études universitaires et les autres pour qui l'on se borne à inculquer quelques notions de chiffres et de lecture pour ne pas nuire à leur employabilité. De même, la politique d'éducation prioritaire menée ces dernières années poursuit un double but : permettre un recentrage des moyens sur un nombre d'établissements restreint (dès 2006 avec Ambition réussite) et introduire un coin dans notre fonctionnement et nos statuts en octroyant au chef d'établissement la possibilité de recruter l'ensemble de son personnel et de distiller, selon son bon vouloir, des primes

modulables (Indemnité pour Fonction d'Intérêt Collectif) par le biais de l'expérimentation CLAIR, dans laquelle le socle est présenté comme seul objectif.

Tous ces éléments de dénaturation conduisent au constat d'échec du collège unique, comme pour justifier les évolutions préconisées par le Haut Conseil de l'Ecole : la "prima-ri-sation" du collège autour du socle commun. On voit ici ressurgir le projet "d'école fondamentale" pourtant rejeté massivement par la profession dans les années 70 et 80.

La réalité du terrain, elle, est marquée par une pénibilité et une charge de travail grandissante dues à un amoncellement des tâches qui nous sont confiées, ainsi que par la difficulté de prendre en charge des élèves divers pour qui l'école ne fait pas toujours sens.

Dans ce contexte, il est urgent de relancer la nécessaire démocratisation du second degré, mais cela ne peut se faire sans définir de manière explicite les finalités du collège, les missions des professeurs, les contenus, les conditions d'enseignement ou encore le fonctionnement des établissements.

Pour le SNES le collège doit faire rimer, dans les faits, massification avec démocratisation, c'est-à-dire concilier l'accueil de tous avec l'ambition de la réussite pour tous. Parce que le collège, qui constitue un passage obligé, doit viser à faire de tous les élèves des individus libres et éclairés pour lesquels aucun destin n'est tracé par avance.

Julien Weisz, Laurent Tramoni

## Compétence à s'orienter Mission confiée aux profs

**S**eptième pilier du socle commun, la compétence à s'orienter n'est pas sans poser de multiples problèmes. Le passeport emploi-formation et son support NTIC, le web-classeur ONISEP, sont l'outil du travail de l'élève qui doit y consigner recherches, découvertes et réflexions personnelles, mentionner les activités qu'il réalise au titre de l'engagement civique, social, sportif ou associatif dans le cadre scolaire ou dans celui de la cité ou de la famille ou encore y regrouper diplômes, certifications, titres ou attestations acquises dans le cadre scolaire ou à l'extérieur. Mais d'outil de travail personnel, il devient contrôle et évaluation permanente : son utilisation, qui devait dépendre de la libre décision de l'élève, sert à valider une compétence qui relève d'une vision gestionnaire de soi dans le but d'améliorer son employabilité et sa rentabilité. Celle-ci repose sur l'idée rationalisante qui voudrait que les élèves se donnent d'abord un but (un métier ou un secteur d'activité) et construisent ensuite le parcours de formation permettant d'y parvenir (moyens) ou qu'il leur suffirait de mettre en lien leurs points forts et faibles avec les exigences des formations et des professions pour déterminer leur projet : c'est faire fi des caractéristiques du développement psychologique et social, des remaniements de la personnalité à l'adolescence... Cette démarche évaluative peut rapidement devenir un instrument pour peser de façon insidieuse sur les intentions des élèves, sur leur niveau d'aspiration et sur leurs choix. Telle quelle, elle exclut de travailler réellement un projet de formation ou professionnel. En outre, elle peut facilement servir à justifier une organisation pyramidale des formations ou encore à rendre l'élève responsable de son échec.



## Le socle commun : pour un collège à deux vitesses ?

... Suite de la page une

C'est en réalité le meilleur moyen de l'instauration d'un collège à deux vitesses, un collège qui creusera encore davantage les inégalités sociales dans la réussite scolaire : il y aura désormais les élèves du seul socle commun et les autres, ceux qui maîtriseront en plus la complexité des programmes. Sous le prétexte de valoriser (il s'agit bien de valider toutes les compétences pour tous les élèves) les aptitudes individuelles de chacun, ce projet rejette les outils scolaires nécessaires à la réussite de tous : petits effectifs, programmes explicites dans les attendus et cohérents avec les horaires d'enseignement.

Cette individualisation de l'école, qui cherche sans cesse à différencier les élèves en fonction de leurs capacités (par le biais du livret de compétence mais aussi du soutien individualisé par exemple) ne conduit pas à la culture commune !

L'instauration de l'épreuve d'histoire des Arts en est un exemple : aucun temps scolaire n'a été prévu pour sa préparation ni pour son évaluation. Les élèves sont donc renvoyés chez eux avec un exposé à construire, avec tous les écarts de réussite qu'implique le travail fait à la maison !

Pour toutes ces raisons, le SNES a manifesté son opposition au socle commun à de nombreuses reprises. Il a pris position lors de la CA Nationale du 16 et 17 novembre dernier concernant les deux nouvelles obligations de service de l'année scolaire 2010-2011, le livret de compétence et l'épreuve d'histoire des arts.

Concernant le livret de compétences le SNES vous invite à :

- Utiliser les demi-journées banalisées sur la validation du livret de compétence pour débattre et organiser un refus collectif de la validation avant le 3<sup>e</sup> trimestre.
- Organiser une validation systématique et collective du livret de compétence pour le troisième trimestre (par exemple durant les conseils de classe).
- Fixer des critères d'évaluation équitables et obtenir l'aménagement et l'indemnisation de l'épreuve d'histoire des arts.
- Multiplier les heures d'information syndicales en faisant appel aux membres de la section académique du SNES pour vous appuyer.
- S'inscrire aux stages disciplinaires ou sur l'éducation prioritaire organisés par le SNES.

Concernant l'Histoire des arts, le SNES continue de revendiquer :

- que seuls des travaux réalisés en classe puissent être évalués ;
- que les oraux ne soient pas organisés dans le cadre des heures de cours, mais dans celui d'une ou plusieurs demi-journées banalisées ;
- que les équipes aient le temps d'organiser l'épreuve en fin d'année scolaire (y compris début juin) et ainsi que la date de remontée des notes puisse être prévue en juin, et non en mai ;
- que les membres du jury perçoivent des indemnités d'examen ;
- que les collègues impliqués dans cet enseignement bénéficient d'un temps de concertation ;
- qu'un professeur d'arts plastiques ou d'éducation musicale soit, dans la mesure du possible, présent dans chaque jury.

Le SNES lancera dans les jours qui viennent une pétition pour réclamer un véritable cadrage national de cette épreuve.

Mathilde Freu

## Les Vies Scolaires sous pression Maintenons la mobilisation

**L**es vies scolaires subissent aujourd'hui une pénurie dramatique, qui retentit sur le suivi de l'absentéisme, la surveillance des entrées et sorties, la gestion des conflits. Les personnels sont sous pression, épuisés et inquiets quant à leur avenir.

Depuis la rentrée, parents d'élèves et personnels ont pu exprimer leur rejet d'une politique d'austérité budgétaire sacrifiant des emplois et abandonnant les missions éducatives des établissements scolaires. Les mobilisations de ces derniers mois ont permis d'obtenir la reconduction de certains CUI. La région PACA va bénéficier aussi d'une rallonge exceptionnelle pour reconduire jusqu'à fin 2010 des contrats d'AVS, qui accompagnent des enfants relevant d'un handicap. Pour l'année 2011, le Budget prévoit la suppression de 4500 contrats aidés, malgré

l'enveloppe supplémentaire de 20 millions d'euros votée à l'Assemblée Nationale le 15 décembre dernier. Ainsi, notre académie devra se passer de 1000 CUI dans les vies scolaires.

Dans les mois qui viennent, l'IA des Bouches du Rhône va procéder à une redistribution des postes d'AED entre 1er et 2nd degré, entre lycées et collèges. Les assistants pédagogiques, déjà utilisés pour pallier aux manques, vont être de plus en plus sollicités afin de remplir des missions de surveillance. Les futurs recrutements d'AED et d'AP se feront sur des missions désormais indifférenciées. Le SNES réclame le maintien du potentiel de surveillance dans les vies scolaires et la reconnaissance de la spécificité des missions éducatives de ces personnels. Agissons ensemble pour faire entendre nos revendications : rejoignez le collectif Vies Scolaires du SNES !

Séverine Vernet, Marion Chopinet

# SNES

## AIX - MARSEILLE



**L**a réflexion sur les contenus et les pratiques fait partie du quotidien du travail de l'enseignant. Comment mettre les élèves au travail ? Qu'est-il important qu'ils apprennent ? Quels sont les enjeux propres aux différentes disciplines ? Comment appréhender le travail et ses évolutions ?

Que l'on soit en début de carrière ou déjà plus expérimenté, les questions sont toujours nombreuses.

C'est pourquoi le SNES organise des stages thématiques ouverts à tous afin d'offrir un regard complémentaire et critique, un espace de débat où la parole est libre, en dehors de l'urgence quotidienne mais aussi de toute présence hiérarchique.

Informé des évolutions du système éducatif, échanger sur les incidences des réformes, réfléchir collectivement à la pratique de notre métier, c'est la triple ambition des stages que la section académique du SNES vous propose cette année.

# Observatoire des programmes et des pratiques

- **Les enseignement artistiques aujourd'hui**

Enjeux, conditions d'enseignement et perspectives

**Jeudi 20 janvier**

- **Stage mathématiques**

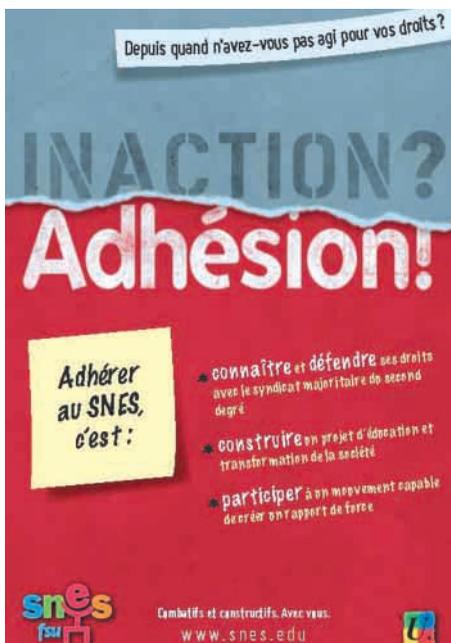
**Jeudi 20 janvier**

- **Les difficultés scolaires**

Avec Denis Paget  
(ancien co-secrétaire général du SNES)

et Stéphane Bonnery  
(sociologue, auteur de Comprendre les difficultés scolaires, La Dispute, 2007)

**Vendredi 28 janvier**



- **Stage Conseillers d'Orientation-Psychologues**

**Mardi 8 février**

- **Stage SES**

**Jeudi 10 février**

- **Stage histoire-géographie**

**Jeudi 10 février**

- **Stage sciences**

**Jeudi 10 février**

- **Stage lettres**

**Jeudi 10 février**

- **Le travail enseignant**

**Jeudi 31 mars**

## Les enseignements artistiques aujourd'hui : enjeux, conditions d'enseignement et perspectives

Jeudi 20 janvier  
au collège Pierre Puget de Marseille  
Stage animé par Sandrine Charrier,  
responsable national du secteur arts

**P**résentation des enjeux actuels de ces disciplines en lien avec les réformes en cours : socle commun et livret de compétences, accompagnement éducatif, histoire des arts, dispositifs artistiques complémentaires, réforme du lycée.

En quoi ces questions de contenus et de métier sont-elles des questions syndicales ? Comment le SNES les aborde-t-il ? Quelles sont ses revendications et son action ? Comment participer aux débats et contribuer aux prises de position du SNES ?

## Enseigner les mathématiques

Jeudi 20 janvier  
au lycée V. Hugo de Marseille  
Stage animé par Claude Courivaud,  
responsable national du secteur mathématiques.

**L**e stage MATHS sera l'occasion de faire le point sur notre enseignement et d'interroger nos revendications le concernant.

Car de nombreuses questions se posent qui remettent en cause la finalité même de l'enseignement de notre discipline :

- La question des horaires permettant prise d'initiative et démarche personnelle inhérente à la résolution de problème, une nécessaire acquisition de techniques de base (libérant ainsi l'esprit pour d'autres activités) et l'utilisation de l'outil informatique.
- La question des contenus en collège (programme et socle) et lycée (mise en place de la réforme en séries générales et technologiques)
- La question de l'évaluation avec l'introduction de nouvelles modalités jamais mises en débat.

## Les difficultés scolaires

avec Denis Paget (ancien co-secrétaire général du SNES)  
et Stéphane Bonnery (sociologue, auteur  
de *Comprendre les difficultés scolaires, La Dispute 07*)  
Vendredi 28 janvier  
au Collège Izzo de Marseille

**A** lors que la politique éducative actuelle oriente le système éducatif vers un tri précoce des élèves entre ceux qui pourraient aller jusqu'en Licence et ceux qui devraient se contenter du socle commun avant d'être évacués vers l'insertion, les processus d'émergence de la difficulté scolaire, et les moyens de la combattre sont plus que jamais un enjeu majeur.

Le SNES en appelle à une relance de la démocratisation, à la fois par l'augmentation du nombre de jeunes accédant aux qualifications et par la diminution du poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire.

Comment l'école en arrive-t-elle à entretenir les inégalités, ou à les produire ? Comment lutter au quotidien, dans nos pratiques, contre l'échec scolaire ?



Comment "vendre la mèche" à ceux pour qui l'école n'est pas une évidence ? Nous vous proposons de confronter le triple regard du sociologue, du syndicaliste et des professionnels que vous êtes.

## Défendre l'identité des SES

Jeudi 10 février  
au Lycée Thiers de Marseille  
Stage animé par Georges Ortusi,  
responsable national du secteur SES

**L'**enseignement des SES, ne renvoient pas seulement à une série de programmes mais également à des pratiques intimement liées à leurs contenus, qui se sont nourris l'un et l'autre au fil du temps. Partir de questionnements qui font sens pour les élèves et croiser les regards disciplinaires pour trouver des réponses, veiller au pluralisme des analyses sont autant de traits caractéristiques de l'identité de la discipline. La réforme des lycées balaie une expérience de plus de 40 ans. Elle le fait tout d'abord en cantonnant les SES à un enseignement d'exploration en seconde.

"L'épaisseur" de l'enseignement est réduite à pas grand-chose et risque de le réduire à l'apprentissage de quelques notions "désincarnées". Elle le fait ensuite par des programmes lourds, abstraits et pour tout dire, ennuyeux qui consacrent la séparation des différentes sciences sociales (principalement l'économie et la sociologie) en cherchant à imposer une modification radicale des pratiques pédagogiques, qui n'est pas sans arrière-pensée idéologique...

Le stage du 10 février 2011 vous propose de débattre de tout cela.



## Mémoire officielle ou histoire-géographie ?

Jeudi 10 février  
au collège J. Prévert à Marseille  
Stage animé par Alice Cardoso, responsable national  
du secteur histoire-géographie

**L'**histoire géographique est une discipline sensible, souvent sous les feux de l'actualité tant elle est soumise à des finalités politiques, civiques, sociales diverses et souvent contradictoires, et surtout, elle n'est pas épargnée par les tentatives d'instrumentalisation de la part du pouvoir ! Le stage peut être l'occasion de faire un point sur l'ensemble de l'actualité de la discipline et de s'emparer, ensemble, des questions suivantes :

Les nouveaux programmes collège et lycée :  
Quels changements signifient-ils tant du point de vue des finalités que de nos pratiques enseignantes au quotidien ? Que signifie le retour en force du récit ? Que penser du développement durable en géographie ? etc.

## Enseigner et pratiquer les sciences

Jeudi 10 février  
au lycée Saint-Charles à Marseille  
Stage animé par Valérie Sipahialini,  
responsable national du secteur sciences

**N**ous constatons une évolution rapide des conditions d'exercice dans notre discipline avec pour rappels : mise en place des nouveaux programmes de seconde et de premières, mise en place du socle au collège, apprentissage par compétences et leurs évaluations systématiques, utilisation des TICE... Par ailleurs, les difficultés matérielles se multiplient avec les réductions horaires associées aux nouveaux programmes, la disparition de demi-groupes, etc. De tout cela, le stage du 10 février 2011 vous proposera de débattre.

### Lettres ou maîtrise de la langue ?

Jeudi 10 février  
au lycée Hôtelier de Marseille

La maîtrise de la langue, l'acquisition d'une culture sont au centre de la formation. Cependant, tant l'horaire affecté, les conditions de l'enseignement, la rédaction des programmes en lycée et collège à partir des exigences du socle ne permettent pas de mener à bien une démarche formatrice ambitieuse. La part d'autonomie de l'établissement en matière pédagogique, l'évaluation des compétences de maîtrise de langue relevant de tous les enseignants définis dans la circulaire des IPR à la rentrée ne manquent pas de soulever des interrogations. Faisons collectivement le point sur nos conditions d'enseignement, la mise en place du socle, des options, etc.

### Le travail enseignant

Jeudi 31 mars

Les contre réformes qui se multiplient dans l'enseignement transforment en profondeur le travail enseignant (mise en place du socle commun et du livret d'évaluation des compétences au collège, réforme du lycée, généralisation des conseils pédagogiques, prescriptions de plus en plus importantes dans les programmes, etc). D'un métier de concepteur, les orientations politiques actuelles cherchent-elles à le transformer, à coup de prescriptions multiples, en un métier d'exécution ? Cette journée de stage, à partir des expériences des activités de travail, cherchera à faire émerger une compréhension de notre pratique quotidienne en l'articulant avec une analyse syndicale.

**La participation aux stages syndicaux est un droit, chaque fonctionnaire ou non titulaire a le droit à 12 journées de stages par an.**

**Les stages sont ouverts à tous les collègues des collèges et des lycées.**

**Il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence**

**au moins un mois avant la date prévue pour le stage. Cf ci-dessous**

**Demande d'autorisation d'absence à remettre au chef d'établissement un mois avant le stage**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Grade et fonction : .....

A Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix Marseille  
S/C de M.....<sup>(1)</sup>

Conformément aux dispositions<sup>(2)</sup> de la loi n° 84.16 du 11/ 01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,<sup>(3)</sup> de la loi n°82.997 du 13/11/1982 relative aux agents nontitulaire de l'Etat définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le..... pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à..... Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 02/02/1995, publié au Journal Officiel du 10/02/95).

A....., le.....

Signature

<sup>(1)</sup> Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

<sup>(2)</sup> Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation de titulaire

<sup>(3)</sup> Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation de non titulaire

### BULLETIN D'INSCRIPTION

A envoyer à SNES (inscription stages) - 12 Place du Général de Gaulle - 13001 Marseille

e-mail : s3aix@snes.edu - Tél. : 04.91.13.62.81 - Fax : 04.91.13.62.83

Nom : ..... Prénom : .....  
N° adhérent : ..... Discipline : .....  
Adresse personnelle : .....  
Tél. : ..... Fax : .....  
e-mail : .....  
Intitulé(s) du ou des stage(s) et date(s) : .....





**BULLETIN D'ADHESION 2010-2011**  
**ou de renouvellement d'adhésion à remettre au trésorier du SNES**  
**de votre établissement ou à retourner au**  
**SNES AIX-MARSEILLE : 12 Place Général de Gaulle - 13001 Marseille.**

Il est indispensable de dater et signer votre bulletin d'adhésion.

<p><b>Identifiant SNES</b> (si vous étiez déjà adhérent)</p> <p>Sexe <b>Masc</b> <input type="checkbox"/> <b>Fém</b> <input type="checkbox"/> <b>Date de naissance</b> <input style="width:80px;" type="text" value=".. / .. / .."/></p> <p><b>Nom</b> (utilisez le nom connu du rectorat) <input style="width:90%;" type="text"/></p> <p><b>Nom patronymique</b> (de naissance) <input style="width:60%;" type="text"/> <b>Prénom</b> <input style="width:30%;" type="text"/></p> <p><b>Résidence bâtiment escalier...</b> <input style="width:90%;" type="text"/></p> <p><b>N° et voie</b> (rue, bd ...) <input style="width:90%;" type="text"/></p> <p><b>Boîte postale - Lieu dit - Ville pour les pays étrangers</b> <input style="width:90%;" type="text"/></p> <p><b>Code postal</b> <input style="width:20%;" type="text"/> <b>Ville ou pays étranger</b> <input style="width:70%;" type="text"/></p> <p><b>Téléphone 1</b> <input style="width:20%;" type="text"/> <b>Portable ou téléphone 2</b> <input style="width:20%;" type="text"/> <b>Télécopie</b> <input style="width:20%;" type="text"/></p> <p><b>Adresse électronique:</b>                  (Respectez minuscules, majuscules et caractères spéciaux) <input style="width:300px;" type="text" value=" @"/></p> <p><b>Etablissement d'affectation ministérielle :</b> <input style="width:100px;" type="text" value=" Code"/>                  Nom et ville <input style="width:400px;" type="text"/></p> <p><b>Etablissement d'exercice si différent :</b> <input style="width:100px;" type="text" value=" Code"/>                  Nom et ville <input style="width:400px;" type="text"/></p>	<p><b>Catégorie</b> (certifié, agrégé, hors classe, chaire sup., maître aux., contractuel, vacataire, MI-SE, CO-Psy, CPE) <input style="width:100%;" type="text"/></p> <p><b>Congé ou détachement</b> (préciser sa nature) <input style="width:100%;" type="text"/></p> <p><b>Situation administrative</b> (pour les titulaires)  <input type="checkbox"/> Titulaire du poste <input type="checkbox"/> Titulaire sur ZR</p> <p><b>Quotité de temps partiel</b> (le cas échéant) <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p><b>Discipline :</b> <input style="width:100%;" type="text"/></p> <p><b>Echelon</b> <input style="width:50px;" type="text"/> <b>Date promotion :</b> <input style="width:50px;" type="text"/></p> <p><b>Cochez les cases selon votre situation :</b></p> <p><b>Stagiaires IUFM 2<sup>e</sup> année</b> <input type="checkbox"/></p> <p><b>Stagiaires en situation :</b>  <input type="checkbox"/> par concours <input type="checkbox"/> liste d'aptitude  <input type="checkbox"/> Cessation progressive d'activité  <input type="checkbox"/> CFA <input type="checkbox"/> Retraité (Les retraités et CFA paient leur cotisation aux trésoriers des retraités de leur département)  <input type="checkbox"/> Enseignant de langue régionale  <input type="checkbox"/> Conseiller en formation continue</p> <p><b>Formateur</b> <input type="checkbox"/> GRETA <input type="checkbox"/> IUFM  <b>Enseignant</b> <input type="checkbox"/> en STS <input type="checkbox"/> en classe prépa  <b>Enseignant au</b> <input type="checkbox"/> CNED <input type="checkbox"/> CNDP - CRDP  <input type="checkbox"/> Conseiller pédagogique tuteur  <input type="checkbox"/> IUFM 1<sup>ère</sup> année</p>
---	--

- J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES 46 Avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.
- J'accepte de ne recevoir que par messagerie électronique les informations concernant ma carrière (mutation, promotion, hors classe...).

**Montant total de la cotisation :** € Voir barème sur le site [www.aix.snes.edu](http://www.aix.snes.edu)

**Mode de paiement :** cocher l'un des trois modes proposés :

- Paiement par chèque joint.
  - Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles (validés pour l'année scolaire en cours uniquement).
  - Paiement par prélèvements automatiques reconductibles. Ils sont reconduits les années suivantes aux mêmes dates. Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.
- Paiement par prélèvements automatiques, précisez le nombre de prélèvements :** \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ € chacun.

<b>AUTORISATION DE PRELEVEMENT</b>	J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.	<b>N° NATIONAL D'EMETTEUR</b> 131547
<b>NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER</b>		<b>ORGANISME CREANCIER</b> <b>SNES</b> <b>46 Avenue d'Ivry</b> <b>75647 PARIS CEDEX 13</b>
Nom - Prénom :..... Adresse :..... Code Postal / / / / / Ville .....		
<b>DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER</b>		<b>NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER</b>
Etablis    code guichet    N° compte    clé RIB <input style="width:100%;" type="text"/>		
<b>Date :</b>	<b>Signature :</b>	..... Code Postal / / / / / Ville .....

**Prière de compléter cette autorisation, de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, de dater et de signer.**

## Le collège pour tous C'est pour demain

La décennie 2010 aura été marquée au collège par le renoncement à relever le défi de la scolarisation de tous les enfants. Il est vrai que les difficultés sociales et scolaires auxquelles nous sommes confrontés sont redoutables. Une politique s'est peu à peu mise en place visant à extraire des quartiers difficiles quelques élèves méritants auxquels on assigne le rôle de simuler une mixité sociale à laquelle la Nation a renoncé. L'intégration de quelques-uns dans l'élite visible de la Nation, en lieu et place de la démocratisation de notre société.

Ces politiques, à l'œuvre depuis quinze ans, sont aujourd'hui sanctionnées par les résultats de l'enquête PISA, qui pointe l'accroissement des inégalités scolaires en France. Il faut rompre avec ces politiques, avant que notre pays n'ait à pâtir, outre de classements médiocres dans les enquêtes internationales, des conséquences politiques et sociales délétères de cette bipolarisation de l'éducation et donc de la société.

Pour le SNES, la France, cinquième puissance économique mondiale, a les moyens d'investir dans l'éducation, l'instruction et la formation de tous les jeunes habitant en France. Pour le SNES, la République française doit présupposer que chaque jeune est éduicable et rechercher sa réussite scolaire et son insertion sociale. Pour le SNES, l'Education Nationale doit être le creuset de notre société et œuvrer à l'élaboration d'une culture commune pour les citoyens de demain.

### Quel rôle pour le collège?

Le débat éducatif est biaisé du fait d'une opposition schématique et stérile entre une critique du collège qui serait resté "le petit lycée" qu'il était avant la démocratisation, et une conception du collège comme prolongement de l'école obligatoire, l'"école du socle".

Pour le SNES, le collège n'est ni l'un ni l'autre, c'est un lieu spécifique de scolarisation des élèves à un âge très particulier où s'affirment leur personnalité et leurs premiers choix de parcours. C'est le lieu où s'élaborent et se structurent les premières pratiques culturelles en référence à des référentiels collectifs variés. Le collège doit être le creuset d'une culture commune sans cesse renouvelée dans laquelle chaque génération se forge son identité propre à partir du patrimoine transmis par les générations précédentes et les apports nouveaux.

### Le collège unique ou le collège pour tous.

Chaque élève a le droit d'être scolarisé au collège. Est-ce à dire qu'il faudrait que le collège soit un moule uniforme ? Cela n'a jamais été une revendication des personnels, mais c'est bien au fil des ajustements budgétaires que le collège a été uniformisé : dans ces rythmes, dans ces pratiques, dans ces objets d'étude.

Pour le SNES, une nation moderne et soucieuse de la réussite de sa jeunesse a les moyens de construire "le collège pour tous", qui diversifie les situations d'apprentissage, qui combine les temps collectifs de découverte, les moments de travail en petit groupe et les temps de l'étude individuelle, qui varie les centres d'intérêt, qui propose à tous des moments d'étude, d'appropriation, de

pratique, d'expérimentation et de création dans des domaines variés de l'activité humaine : sports, littérature, sciences, abstraction, création artistique, représentation de l'espace et du temps, histoires des sociétés, des rites, des cultures ...

### Le collège malade de la sélection

Supprimer la notation, c'est le débat à la mode au travers du livret de compétences. Est-ce l'outil qui pose problème ? Un livret à l'utilisation particulièrement complexe pour des élèves en difficultés serait-il plus utile ? De quelle note parle-t-on, d'évaluation formative ou sommative ? Repérer son travail, sa production, sa création dans une échelle commune, est-ce nécessairement source de souffrance ? Au-delà de la note, au-delà de l'évaluation, ce qu'il faudrait questionner, c'est bien le rôle de sélection et de tri social du collège, qui pèse fortement sur le temps scolaire, sur les pratiques professionnelles et les stratégies des familles. Les systèmes éducatifs qui ne sont pas précocément sélectifs sont ceux qui sont les plus égalitaires.

### Quels professeurs au collège?

Parce qu'il faudrait se résoudre à voir près de la moitié de nos élèves de collège ne pas poursuivre leurs études au-delà de 16 ans, on pourrait se contenter de professeurs généralistes et polyvalents au collège, comme le sont les professeurs d'école.

Pour le SNES, s'il est nécessaire d'avoir des professeurs qui soient des spécialistes de leur discipline, c'est parce qu'il faut viser la poursuite d'études dans l'une des voies du lycée et l'accès aux qualifications pour tous. Cela implique de penser les enseignements en cohérence avec un parcours de l'élève qui se prolonge normalement au-delà du collège et qui s'articule autour de champs de l'activité humaine qui sont structurés en disciplines. Cela n'empêche nullement des mises en cohérence dans les programmes, des travaux interdisciplinaires ou des moments de confrontation des disciplines. La complexité des situation d'apprentissage implique que les enseignants soient plus et mieux formés, avec un recrutement après le master et une année pleine de formation en alternance après la réussite au concours.

### La qualité au coin de la rue

En encourageant les dérogations à la carte scolaire, la majorité présidentielle a introduit les logiques libérales au coeur du service public. L'assouplissement de la carte scolaire démultiplie les effets de concurrence entre des établissements comparables, au risque d'en déstabiliser certains, et favorise la ghettoïsation des situations extrêmes, en créant des ghettos pour les pauvres et des ghettos pour les riches.

Le SNES milite pour des outils permettant de réintroduire la mixité sociale dans les établissements scolaires et lutter contre l'homogénéisation des établissements et des classes. Les familles ne doivent pas avoir à choisir entre la proximité et la qualité. Le service public doit assurer la qualité partout et pour tous.

Laurent Tramoni



## Expérimentation CLAIR ou éducation prioritaire ?

Un millier d'établissements ZEP, 254 en ambition réussite, 103 établissements CLAIR : les différentes étapes d'évolution de l'éducation prioritaire montrent le renoncement du gouvernement à financer des solutions pour résoudre l'échec scolaire, puisque dans le même temps qu'il réduit le nombre d'établissements concernés, ces dispositifs sont financés par redéploiement de moyens.

Outre les moyens mis en œuvre, c'est la finalité de ces dispositifs qui interroge. Dans l'expérimentation CLAIR, cette année, l'objectif annoncé de recentrage sur le socle commun va à l'encontre de notre objectif de réussite pour tous les élèves. Cela revient à n'envisager comme seul débouché, à terme, qu'une poursuite d'étude en lycée professionnel ou en apprentissage. Partant du même constat de reproduction - voire d'amplification - au travers de l'école des inégalités sociales, nous ne pouvons avoir pour objectif de se contenter de délivrer le minimum que constitue le socle commun.

La politique actuelle se satisfait pourtant aisément d'une mixité des élites, mieux, elle l'organise : bourses au mérite, possibilité de choisir son lycée accordées aux élèves RAR avec mention B ou TB au DNB, internats d'excellence, quotas dans les grandes écoles, permettant aux meilleurs élèves des milieux populaires d'échapper à leur quartier, quand les autres sont condamnés à y rester avec le seul socle comme horizon indépassable. Ajoutons à cela l'assouplissement de la carte scolaire qui contribue à ghettoïser les établissements difficiles : les documents de l'IA 13 de cette rentrée montrent que les dérogations à l'entrée en Sixième ont contribué à faire partir plus de 170 élèves des établissements Ambition réussite du bassin

littoral Nord. Du côté des personnels, le besoin réside dans une plus grande stabilité des équipes. Mais cela n'est possible qu'en passant par une amélioration des conditions de travail : temps de concertation dans le service, diminution des effectifs par classe, possibilité de travail en groupes réduits, soutien scolaire... Au lieu de cela le dispositif CLAIR vient remettre en cause nos statuts, créer des hiérarchies inédites dans les établissements : primes modulables octroyées par un chef d'établissement qui recrute son personnel, définit pour lui des lettres d'objectif à remplir sur trois ans, désigne parmi les collègues des "préfets des études" faisant partie intégrante de l'équipe de direction.

Certes les chefs d'établissement se défendent d'appliquer cette circulaire à la lettre, tous parlent de souplesse, effectuent des chantages aux moyens, mais cela ne change en rien l'objectif du gouvernement écrit noir sur blanc dans une circulaire on ne peut plus claire. D'ailleurs les collègues ne sont pas dupes, déjà quatre établissements ont fait connaître leur refus de participer à cette expérimentation qu'ils n'ont pas choisie. Les LP Colbert et La Floride, par des pétitions et des votes en assemblées générales, les collègues Versailles et Jules ferry, en faisant voter un vœu de sortie du dispositif par le conseil d'administration.

Malgré les pressions de tous ordres, voilà donc plus d'un tiers des établissements désignés CLAIR dans notre Académie qui ont compris qu'il y avait dans cette expérimentation bien plus à perdre qu'à y gagner.

Julien Weisz

SNES AIX - MARSEILLE N° 328 - Janvier 2011

Publication du SNES Aix-Marseille

12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83

Directeur de publication : L. TRAMONI - Photos : Nadine Baggioni-Lopez, Jean-Paul Nail, La Marseillaise

Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00

Périodique inscrit CPPAP 0210 S 05476 - Dépôt légal : 19 février 2009 - ISSN 0395-384 X

Tiré à 6 000 exemplaires - Prix : 2 € - Imprimé sur papier certifié PEFC (forêts gérées de façon durable)

**91%**  
de nos clients  
nous trouvent très à

**L'ECOUTE**

**Crédit Mutuel**  
Enseignant

**n°1**  
de la relation  
client

Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

• **Marseille** : 65, la Canebière - 13001 Marseille - Tél. : 0 820 02 56 49 - E-mail : cme13@creditmutuel.fr

• **Aix en Provence** : 6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix en Provence - Tél. : 0 820 30 01 85 - E-mail : cme13aix@creditmutuel.fr

Ces résultats sont issus des études : E-Institut réalisée en mai-juin 2008 auprès d'un échantillon de 14 045 personnes, dont 1 182 enseignants et assimilés, du Podium de la relation client 2008 TNS Sofras BearingPoint (avril 2008 auprès de 4 000 personnes) et de l'étude réalisée en janvier 2008 par Cosmosbay-Vectis, Publ-News et Toluma auprès d'un échantillon de 3 161 clients des neuf principales banques de détail en France.